

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 001-9791/21/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille et le Grand Port Maritime de Marseille, relative à la promotion du territoire aux salons professionnels MIPIM 2021 et SIMI 2021

MET 21/17697/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à son Agenda du Développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de promotion de son territoire à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises, de promouvoir les grands projets structurants et de favoriser ainsi les investissements. La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

Le MIPIM, salon international, réunit pendant quatre jours 26 800 professionnels de l'immobilier d'entreprise dont 5 400 investisseurs, venus de 100 pays. Il constitue l'occasion pour les grandes métropoles de mettre en avant leurs projets, de confirmer leur dynamisme et d'entretenir leurs relations avec acteurs et décideurs économiques nationaux et internationaux. Tout aussi incontournable et complémentaire, le SIMI, vitrine du marché de l'immobilier d'entreprise, grand rendez-vous d'affaires entre professionnels, rassemble pendant trois jours, au cœur de Paris, près de 35 000 participants et 470 exposants.

Lors des précédentes éditions de ces salons, dans un objectif de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a associé à sa participation à ces salons différentes institutions, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat, et ce avec un bilan positif : un discours économique partagé avec les conseils de territoire et les partenaires, 150 rendez-

Signé le 15 Avril 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021

vous consolidés au MIPIM 2019, dont une trentaine mutualisés entre partenaires et près de 180 contacts au SIMI 2019.

En 2020, l'épidémie de coronavirus a entraîné l'annulation du MIPIM puis du SIMI.

Pour les éditions 2021 du MIPIM et du SIMI, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), ainsi que son pilotage de la promotion du territoire lors de ces salons.

Ensemble au MIPIM et au SIMI, ils assureront la promotion d'un territoire commun, mettant en avant les thématiques suivantes : une métropole attractive avec ses filières d'excellence, ses grands projets structurants, sa capacité à innover et son art de vivre, mais aussi l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Smart Port, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la Métropole.

Par ailleurs, eu égard à son objet social, l'association Provence Promotion qui a vocation notamment à apporter son concours à toutes actions de promotion et de développement économique des territoires et entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Bouches-du-Rhône, a manifesté son intérêt pour participer aux côtés des partenaires à ces deux salons. Elle sera donc présente sur le stand lors du MIPIM et du SIMI

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires disposeront d'un stand commun au MIPIM, à Cannes, aux dates prévisionnelles des 7 et 8 septembre 2021 et au SIMI, à Paris, aux dates prévisionnelles des 8,9 et 10 décembre 2021.

Le budget prévisionnel de l'ensemble des partenaires pour cette participation commune au MIPIM 2021 et au SIMI 2021 s'élève à 290 000 € TTC. Il comprend les frais de location de l'emplacement de chaque stand, leur aménagement, les prestations permettant d'optimiser la participation à ces événements ainsi que les prestations de communication et d'animation du stand pour chacun de ces deux salons (opérations presse, outils de promotion et communication spécifiques au salon, cocktails...).

Le budget pour cette participation aux éditions 2021 du MIPIM et du SIMI affiche une baisse de 30 000 euros par rapport à l'année précédente, conséquence directe de l'annulation tardive de l'édition 2020 du MIPIM. Une partie du stand, déjà réalisée au moment de cette annulation, a en effet été stockée pour être réutilisée en 2021, expliquant la baisse de budget sur le poste de dépenses « aménagement du stand MIPIM ».

Le budget prévisionnel de la participation commune des partenaires au MIPIM et au SIMI 2021 est donc ainsi défini spécifiquement pour l'année 2021 :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Location des stands	148 000	Euroméditerranée	70 000
Aménagement des stands	108 000	Ville de Marseille	15 000
Opérations de promotion	34 000	GPMM	40 000
		Sous-total partenaires	125 000
		Participation Métropole	165 000
TOTAL	290 000	TOTAL	290 000

Le montant de la participation de la Métropole à ces deux salons s'élèvera donc à la somme de 165 000 euros TTC, chaque partenaire versant à la Métropole, mandataire des partenaires, le montant de sa participation financière pour l'organisation de ces événements.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, et le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), jointe en annexe, relative à la promotion du territoire métropolitain au MIPIM 2021 et au SIMI 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision n° 20/612/D du 3 septembre 2020 portant sur la location d'un stand de 87 m² pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes en 2021 ;
- La décision n°21/076/D du 17 février 2021 portant sur la location d'un stand de 65,21 m² pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) à Paris en 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'après plusieurs participations aux bilans positifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer aux éditions 2021 du MIPIM et du SIMI qui sont deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise.
- Que dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole souhaite à nouveau associer à sa participation à ces salons les différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, la Ville de Marseille, et le Grand Port Maritime de Marseille, relative à la promotion du territoire au Marché International des professionnels de l'Immobilier 2021 (MIPIM) et au Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2021 (SIMI).

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Métropole 2021 : - Fonction : 64 - nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : B 330.

Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2021 de la Métropole : sous-politique B330 natures 70875 (Ville de Marseille) et 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON